

Ce premier CSA local s'est tenu en l'absence du Préfet.

Le tout premier Comité Social d'Administration (CSA) de la Préfecture-SGCD de la Vienne, instance qui remplace les CT et les CHSCT, s'est tenu le 9 mai 2023. Il a été reporté plusieurs fois, suite au temps mis par la DGAFP et le MI pour rédiger le RI du CSA central, de grèves, à la demande de l'administration le 24 avril. Le Préfet qui devait présider le CSA était excusé. Comme c'est l'administration qui a fixé la date, à la CGT Intérieur on pourrait penser que la situation des camarades, collègues agents intéresse peu le représentant de l'État dans la Vienne. On voudrait bien se tromper.

la CGT Intérieur de la préfecture de la Vienne, qui avait seule préparé une déclaration liminaire l'a lue. Elle affirmait l'absence de justification économique de la réforme des retraites et ouvrait sur d'autres perspectives de financement.

Dans un premier temps ont été approuvés les procès-verbaux des CT précédents, sans observations particulières.

Plusieurs points étaient soumis au vote.



Le règlement intérieur du CSA :

Vos représentants CGT œuvrent au maximum pour la défense de vos droits, mais cela passe par un RI qui leur permet de travailler les dossiers et de vous rendre compte.

La CGT et FO ont transmis des amendements. Précédemment il y avait au moins trois CT et trois CHSCT par an. L'ampleur des ordres du jour et de l'ensemble des bilans et rapports qui doivent être soumis aux représentants du personnel demande à alléger les réunions. Aussi, la CGT revendique **au moins** une troisième réunion par an qui pourrait idéalement caractériser les points à l'ordre du jour devenus obligatoires dans le décret du 20 novembre 2020. Pour la CGT ce n'est pas parce que madame la Secrétaire générale est favorable à plus de deux réunions par an dans le cas où l'administration ou les organisations syndicales le souhaiteraient que les suivants vont l'accepter. C'est pourquoi la CGT souhaite l'inscrire dans le RI. Fo a demandé une interruption de séance et nous a expliqué dans le couloir que bien sûr les CSA supplémentaires s'obtiendraient facilement. A la CGT on n'a pas l'habitude de voter pour la régression sociale, qui ne se négocie pas mais se combat.

Statu quo sur les délais de transmission des documents, la CGT Intérieur voulait porter à 15 jours la date limite d'envoi pour de notre côté traiter convenablement les dossiers. Finalement l'administration tranche et va continuer à nous fournir, parfois à 8 jours de l'instance les envois de pièces, avec l'argument de coller au

RI du MI. C'est un peu court comme réponse. C'est surtout compliqué pour la CGT de travailler dans ces conditions.

La CGT Intérieur de la préfecture de la Vienne déplorait déjà un dialogue social de plus en plus dégradé, la tendance se poursuit. Un point positif : la formalisation dans le RI du droit syndical pour la préparation et restitution des instances.

Finalement le passage au vote va donner le résultat :

- la CGT votre contre,
- FO vote pour et vole au secours de l'administration.

Création du BRECI :

La vague de fusion se poursuit, cette fois entre le BRE (bureau de la représentation de l'État) et le BCI (bureau de communication ministérielle). On nous rassure, pas de reprise d'effectifs (du coup on est surpris par cette réponse inhabituelle). Dans quel but alors ?. Et bien par exemple un chauffeur, dans certaines conditions, pourra prendre des photos pour alimenter la communication.

Télétravail :

Le CERT cartes grises permettra aux agents de télétravailler trois jours/semaine (jusqu'à 60 % du temps de travail). La programmation sera hebdomadaire en journées et demi-journées avec un délai de prévenance minimum d'une semaine. Un jour commun de présence est prévu par bureau chaque semaine et l'ensemble des agents seront présents une fois par mois.

Pour la CGT Intérieur de la préfecture de la Vienne les trois jours télétravaillés par semaine répondent à une revendication du personnel. L'agent à qui cela ne conviendrait pas peut également revenir en présentiel. Des bilans intermédiaires seront effectués nous dit-on. C'est bien aux agents de s'emparer du sujet, vous pouvez compter sur la CGT pour faire remonter des demandes. En revanche nous sommes plus critiques concernant la densification des bureaux pour reprendre l'expression qui nous a été donnée. Clairement on nous dit que les contraintes de surface/agents tombent et les bureaux risquent de se remplir. A suivre. Le flex office est exclu du dispositif, le poste de travail fixe habituel reste attribué à chaque agent du CERT.

- la CGT votre pour,
- FO vote pour.

Programmation des RTT fléchés :

L'administration va fermer les services de la préfecture, des sous-préfectures et du SGCD les vendredi 19 mai et lundi 14 août. La CGT dit qu'elle est opposée aux jours de congés imposés aux agents. Nous le percevons comme une restriction de liberté à disposer de son temps libre. Si l'administration décide de fermer les services, elle n'a qu'à donner ces jours. Ces fermetures sont une question d'organisation du travail, c'est une question collective, et l'administration doit prendre ses responsabilités, y compris en indiquant dans ses communiqués à la presse sur la fermeture des services que les fonctionnaires se voient retirer des congés. Encore une fois, il s'agit de jours IMPOSES.

- la CGT votre contre,
- FO vote pour.